

La crise de solidarité et « l'Homo Benevolus »,

par Michel ROUGER, président de l'institut PRESAJE

La santé, l'éducation et le sport : trois domaines où pourrait se développer le bénévolat. A condition de s'affranchir du régime archaïque de l'association loi de 1901.

Le grand danger qui menace la France, ce ne sont pas les conséquences financières de la crise de cupidité de « l'Homo Lucretivus ». Il réside dans la langueur de sa croissance naturelle et dans la faible productivité de son économie.

La société française, seule en Occident, a une conception solidariste de l'économie. Elle reconnaît le mérite des gains de productivité, éléments essentiels de la croissance. Sous trois conditions.

L'affectation des ressources obtenues par la croissance doit être réservée, en priorité, aux producteurs qui contribuent physiquement à cet accroissement, les autres contributeurs, dont le capital, étant réputés au service d'intérêts particuliers de second rang.

Au-delà de cette part réservataire, l'économie doit prendre en charge, par les prélèvements fiscaux et sociaux que l'Etat lui impose, le financement de ses engagements au titre de la solidarité.

Enfin, l'économie de marché, ses mécanismes de productivité et d'évaluation, doivent être tenus à l'écart des domaines d'activité financés par les prélèvements fiscaux et sociaux, réputés servir un intérêt général qui doit être préservé des contraintes comptables.

C'est ainsi que la croissance de l'économie française a toujours été entravée, face à ses concurrentes, malgré une meilleure capacité productive. C'est le prix accepté pour disposer des bienfaits d'une solidarité sans égale dans aucun autre Etat-providence.

Ce modèle est-il assuré de sa pérennité ? Non. Les gains de productivité enregistrés au sein de l'économie globalisée ne peuvent que durcir la compétition entre les nations fortement redistributrices et celles qui ne le sont pas. L'argent affecté au remboursement des dettes accrues, le « dumping salarial » des pays émergents, le financement des innovations technologiques, se conjugueront pour réduire, la part de la croissance réservée à la solidarité.

On peut, on doit le déplorer, mais il faudrait rapidement trouver une solution de remplacement avant que l'indignation provoquée par la perte de droits essentiels, considérés comme éternels, n'entraîne l'inévitable convulsion, dans un pays à la révolte facile. Deux impasses partent du rond-point des défilés de protestation.

L'impasse du budget de l'Etat qui irait plus loin encore dans l'effort de solidarité, sans augmenter les prélèvements pour ne pas mettre l'économie hexagonale hors du marché mondial. Cette solution éviterait, pour un temps, le fameux grand soir auquel rêvent la moitié des Français mais elle n'éviterait pas la faillite des finances publiques.

L'impasse de l'adoption du modèle français de solidarité par les évêchés de la religion finance, New York et Londres en tête. Leur foi dans le marché, le rôle prioritaire de protection de l'économie qu'ils assignent à l'Etat, tout se conjugue pour dissiper l'espoir d'une conversion anglo-saxonne au modèle français.

Il reste une petite ruelle étroite où habite « l'Homo Benevolus », lequel serait susceptible d'en faire beaucoup plus, et en toute liberté, au service de la société. Son engagement personnel viendrait au secours du vieux modèle de solidarité égalitariste et étatique auquel il opposerait son propre modèle altruiste et associatif d'initiative individuelle.

Trois secteurs d'activité sont particulièrement concernés. Ils regroupent plusieurs millions de personnes, toutes en situation de besoins, d'argent ou de services.

- La Santé, avec l'explosion des prestations attachées au vieillissement et à la solitude, voire à la lutte contre la misère.
- L'Education qui produit une accumulation de « sans » de toutes natures, condamnés à vivre

d'assistance, alors qu'il faudrait des formations de rattrapage, des aides à l'acquisition de connaissances de base, pour « dé- marginaliser » les victimes d'un système éducatif défaillant.

- Le Sport dont l'Etat ne peut pas couvrir à la fois les besoins d'investissements matériels et ceux, considérables, de l'encadrement humain des jeunes qui s'y forment socialement.

Ces populations en forte demande trouvent, en face d'elles, un immense contingent de bénévoles, potentiellement mobilisables : d'un côté, ceux qui se voient refuser l'entrée en activité qui préserverait leur dignité par leur utilité sociale (les jeunes) ; de l'autre, ceux qui se voient éjectés de leur emploi avant l'âge, (les moins jeunes), perdant eux-mêmes leur dignité et leur sentiment d'utilité, alors que leur sacrifice ne permet pas à leurs enfants chômeurs de leur succéder au travail.

D'où vient ce gâchis ? Du choix étatique d'encadrer l'initiative bénévole dans le carcan de l'association à but non lucratif, dont il faut rappeler qu'elle fut créée en 1901, en pleine guerre entre la République laïque et la religion catholique, pour empêcher la renaissance de structures susceptibles de reconstituer le patrimoine de l'Eglise séparée de l'Etat.

La loi de 1901, archétype du conservatisme étatique français, avait déjà montré ses limites dans les scandales des associations caritatives. Cent ans plus tard, elle bloque l'émergence d'un volontariat lucratif, affecté à la santé, l'éducation et le sport. Volontariat reconnu par un droit à rémunération que l'Etat ou les collectivités territoriales couvriraient par un budget plus transparent que les subventions discrétionnaires accordées aux associations.

En acceptant une nouvelle forme de partenariat entre l'initiative privée et le financement public, pour la plus noble des causes - la solidarité -, l'Etat serait encouragé, certes, à tailler dans ses dépenses improductives. Ce serait un bien. Au-delà, l'Etat consacrerait, par la loi, le statut de dignité et d'utilité qui doit être reconnu à cet « Homo Benevolus » dont la société aura tant besoin pour conjurer les dangers qui la guettent.

[<< Retour au sommaire](#)

 [Télécharger le PDF de l'article](#)

PRES@JE.COM

Une publication de l'association PRESAJE

(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)

Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris

Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel Rouger